SKILLS CAMPUS
Training & Certification Center

Pratique de l'intégration fiscale

-Réference: **CF-45** -Durée: **2 Jours (14 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Connaître les règles du régime de l'intégration fiscale
-
- Acquérir la méthodologie de réalisation de l'intégration fiscale
-
- Calculer le résultat d'ensemble du groupe
-
- Compléter les imprimés fiscaux spécifiques à l'intégration fiscale
-

A qui s'adesse cette formation ?

POUR QUI :

- Responsable comptable et financier chargé de l'établissement de la liasse fiscale au sein d'un groupe intégré fiscalement.

PRÉREQUIS :

- Aucun.

Programme

- **Maîtriser les principes de l'intégration fiscale**
  - Intérêt de l'intégration fiscale.
  - La notion de groupe en fiscalité.
  - Les conditions d'accès au régime.
  - Les conséquences pratiques pour les sociétés du groupe.
- **Appréhender le processus déclaratif**
  - Obligations au niveau : des sociétés intégrées ; de la tête de groupe.
  - Articulation des imprimés.
- **Déterminer le résultat de chacune des sociétés Le traitement des déficits antérieurs à l'intégration.**

Programme

- Les déficits constatés pendant un exercice intégré.
- Le traitement des dividendes encaissés.

- **Déterminer le résultat du groupe Les jetons de présence.**
  - Les dépréciations relatives aux sociétés du groupe.
  - Les abandons de créances et subventions internes.
  - Les charges financières.
  - Le calcul du résultat d'ensemble.
- **Évaluer les plus et moins-values à long terme Détermination des plus et moins-values à long terme. Élimination des opérations internes au groupe. Calcul de la plus ou moins-value à long terme du groupe.**
  - Traitement des moins-values reportables.
- **Comptabiliser et payer l'impôt Évaluer la charge d'IS. Répartition de la charge d'IS aux sociétés du groupe.**
  - La méthode de neutralité.
  - Modalités de comptabilisation.
- **Traiter les sorties du périmètre d'intégration**
  - Les causes d'une sortie de périmètre.
  - Les conséquences fiscales d'une sortie du périmètre.
- **Maîtriser les règles d'un contrôle fiscal d'un groupe**
  - Le contrôle des filiales.
  - Le contrôle de la société mère.
  - Droit de contrôle dans un groupe bénéficiaire ou déficitaire.

(+212) 5 22 27 99 01

(+212) 6 60 10 42 56

Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7éme étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc